

Conseil Communal
Aigle



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Bureau du Conseil Communal vous convoque en séance le

MERCREDI 20 JANVIER 2021 - 20 H 00

HALLE DES GLARIERS, AIGLE

La Présidente :

Catherine KRUMEL



La secrétaire :

Véronique DELADOEY

ORDRE DU JOUR

1. Appel, Adoption PV et Communications
 - 1.1 Appel
 - 1.2 Approbation de l'ordre du jour
 - 1.3 Communications de la Présidente
 - 1.4 Communications de la Municipalité
2. Préavis de la Municipalité :
 - 2.1 Préavis municipal N° 2020-11 du lundi 2 novembre 2020 relatif à la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service (VLS)

Rapporteur : M. Clément REBER
 - 2.2 Rapport-préavis municipal N° 2020-20 relatif à la réponse au postulat de M. Stéphane TILLE (UDC), déposé le 12 décembre 2019, demandant la mise en place d'un pilier digital pour la commune d'Aigle

Rapporteur : M. Clément REBER
 - 2.3 Préavis municipal N° 2020-24 du lundi 26 octobre 2020 relatif à une révision des statuts de l'association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

Rapporteur : M. Marc-Olivier DRAPEL

- 2.4 Préavis municipal N° 2020-25 du lundi 26 octobre 2020 relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'association intercommunale "ORPC du District d'Aigle"

Rapporteur : M. Philippe RANC

- 3. Réponses aux interpellations, postulats, motions
 - 3.1 Postulat installations sportives de la Planchette
 - 3.2 Motion Bernard Borel : pour une transition à la culture sans agrochimiques sur les parcelles viticoles et agricoles communales
- 4. Motions déposées
- 5. Postulats déposés
 - 5.1 Postulat "une multimodalité accessible"
- 6. Interpellations déposées
 - 6.1 Interpellation "Implication de l'ATALC dans la promotion, le marketing et l'animation de notre Commune"
 - 6.2 Interpellation "Affichage au pilier public des décisions du Conseil Communal du 10 décembre 2020 modifiées portant sur le préavis 2020-19"
- 7. Rapport intermédiaire de la Commission EEG
- 8. Propositions individuelles

Vu les dernières directives relatives au COVID-19, le port du masque sera obligatoire pour entrer à l'intérieur de la salle et durant toute la séance. Toutes les interventions se feront depuis le pupitre qui sera désinfecté après chaque passage.

Pensez à la planète et munissez-vous si possible d'un masque en tissu réutilisable. Merci

Aigle, le 8 janvier 2021